



AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
Aux personnes et contribuables de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, le **mercredi 7 octobre 2026 à 19 h 30**.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Lot numéro 5 145 869 du cadastre du Québec (47, Petit 9e Rang)

Demande de dérogation mineure portant le numéro 2026-09-0014 et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre :

- L'implantation d'une remise d'une hauteur de 5,30 mètres, le tout contrairement à l'article 4.2.4 du règlement de zonage numéro 130-2026, qui stipule une hauteur maximale de 5 mètres.

TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE.

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 17 SEPTEMBRE 2026.

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Katherine Beaudoin, domiciliée à Warwick, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint le 17 septembre 2026 sur le site Internet de la Municipalité, conformément au règlement 079-2021

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 septembre 2026.

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et Greffière-trésorière